Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE l'EQUIPEMENT
Service aménagement du territoire
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : DULONGCHAMPS Eric
☎ 02 35 58 56 36
🖷 02 35 58 55 63
✉ : Eric.Dulongchamps@equipement .gouv.fr

ROUEN, le 2 janvier 2006

LE PREFET,
de la Région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

ARRETE PREFECTORAL n°2006-212 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS.

VU :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-27 ;

- le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

- l'arrêté préfectoral n°2006-001 du 02 janvier 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

ARRETE

Article 1 :

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.
Chaque dossier comprend :
- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones réglementées (exposées),
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie.
Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la direction départementale de l'Equipement de Seine-Maritime (http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr).

Article 2 :

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le Maire de la commune et à la chambre départementale des notaires.
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 4 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Rouen, le 2 janvier 2006

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Claude MOREL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Seine-Maritime

Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°	2006-212	du	02 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n	oui	x	non	

Prescrit **Approuvé**	date	**29 juillet 1999** **20 avril 2009**	aléa	**Inondation par débordement de Seine**

Les documents de référence sont :

Note de présentation et règlement du PPRn	**Consultable sur Internet**

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t	oui		non	x

4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

03 novembre 1987 07 octobre 1988 06 juin 1994 21 février 1995 18 juillet 1995 12 mars 1998 27 avril 2001

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité	zone **Ia**		zone **Ib**		zone **II**		zone **III**		zone **0**	**X**

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- **Copie de la carte des aléas du PPRn (septembre 2005) – 1 planche A3**
- **Copie de la carte de zonage du PPRn (septembre 2005) – 1 planche A3**
- **Note de présentation et règlement du PPRn (septembre 2005)**

7. Description des phénomènes d'inondation

Située dans la vallée de la Seine, la commune de Sotteville-lès-Rouen est concernée, dans sa partie urbanisée, par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve.

Plan de Prévention des Risques Inondation
vallée de Seine - boucle de Rouen
Zones d'aléas commune
de Sotteville-les-Rouen

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Écologie
du Développement
et de l'Aménagement
durables

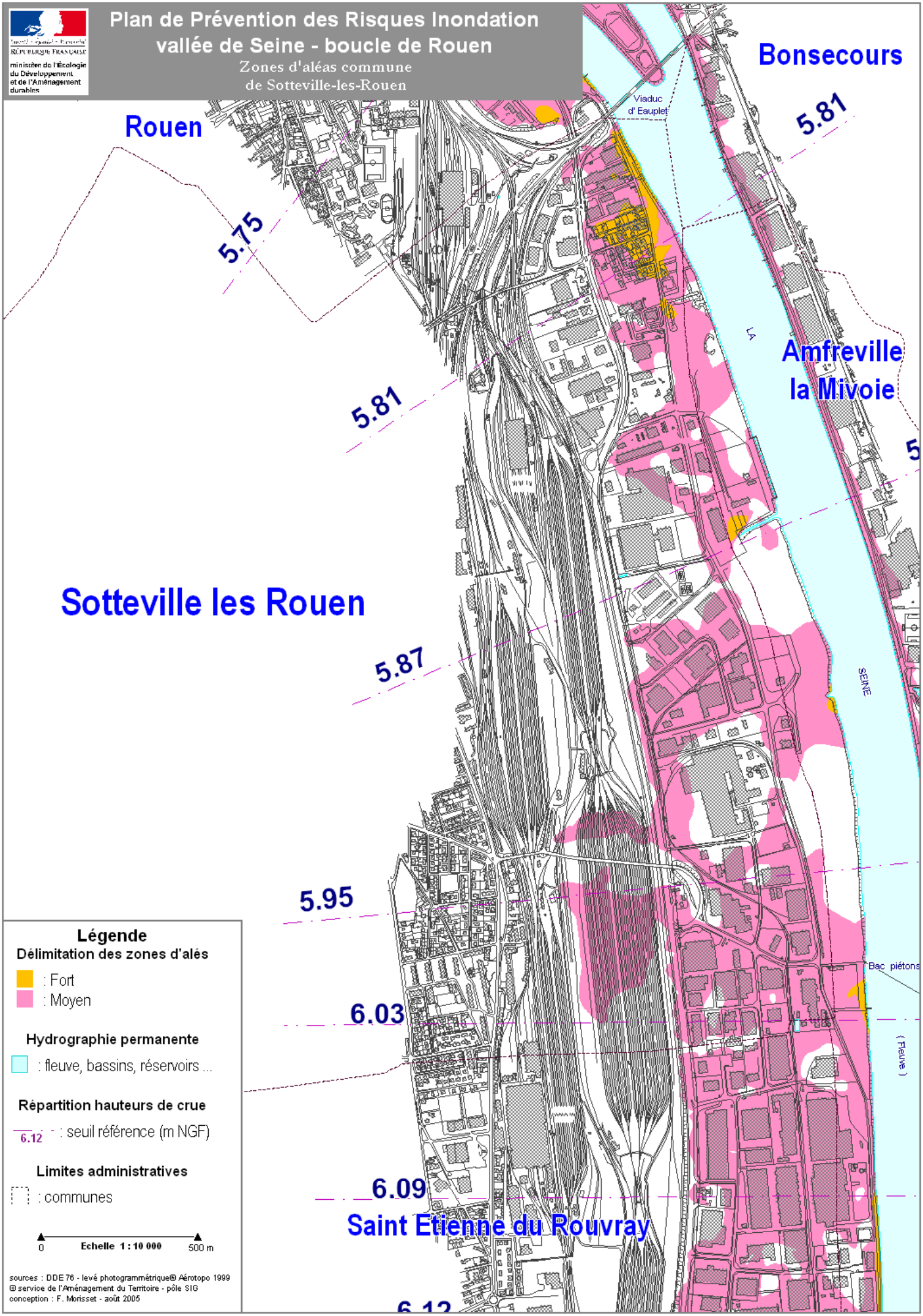

Légende

Délimitation des zones d'alés

: Fort

: Moyen

Hydrographie permanente

: fleuve, bassins, réservoirs ...

Répartition hauteurs de crue

6.12 : seuil référence (m NGF)

Limites administratives

: communes

0 Echelle 1 : 10 000 500 m

sources : DDE 76 - levé photogrammétrique® Aérotopo 1999
© service de l'Aménagement du Territoire - pôle SIG
conception : F. Morisset - août 2005

K:\C-Environnement\b-Risques Naturels\PPRI_Rouen\Aléa PPRI\Ppri\Rouen\AléasCommunes_Août2005

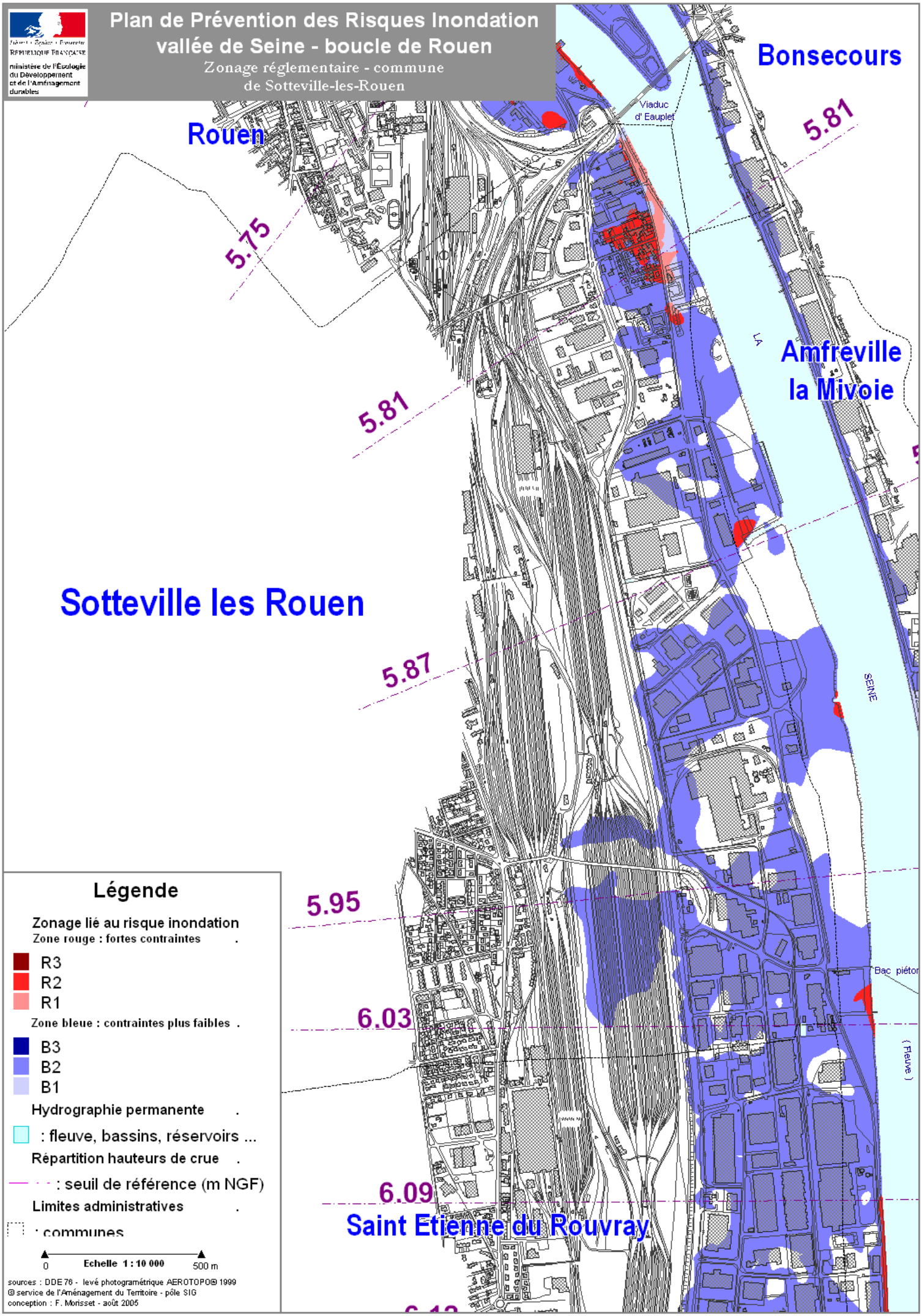
Plan de Prévention des Risques Inondation
vallée de Seine - boucle de Rouen
Zonage réglementaire - commune
de Sotteville-les-Rouen
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables
Bonsecours
Rouen
Viaduc d' Eauplet
5.81
5.75
5.81
Amfreville la Mivoie
Sotteville les Rouen
5.87
SEINE
5.95
Bac piéton
6.03
(Fleuve)
6.09
Saint Etienne du Rouvray
Légende
Zonage lié au risque inondation
Zone rouge : fortes contraintes .
R3
R2
R1
Zone bleue : contraintes plus faibles .
B3
B2
B1
Hydrographie permanente .
: fleuve, bassins, réservoirs ...
Répartition hauteurs de crue .
: seuil de référence (m NGF)
Limites administratives .
: communes
0
Echelle 1 : 10 000
500 m
sources : DDE 76 - levé photogramétrique AEROTOPO© 1999
© service de l'Aménagement du Territoire - pôle SIG
conception : F. Morisset - août 2005
K:\C-Environnement\b-Risques Naturels\PPRI_Rouen\Documents\Valides\Etude2005\PpriRouenPprCommunes_Août2005